Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 022-212202824-20260908-202609091311-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN
REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE DE SAINT-CAST LE GUILDO
Séance ordinaire du 08 Septembre 2026
à 20H00

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CAST LE GUILDO légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie au lieu ordinaire de ses séances - sous la présidence de Mme MICHEL, Maire

Présents : Mme MICHEL, M. PLESIER, Mme THOREUX, M. DELAMOTTE, Mme LABBE, M. VELLY, Mme DELAHAUT, Mme LAURIOT DIT PREVOT. M. LAMBLIN, M. LEMOINE, Mme JEGU, Mme TROTEL, M. PORTE, Mme JAFFRELOT GUERIF, M. LE BOULANGER, M. DURAND, M. HAMON, Mme CORDONNIER, Mme LETESSIER
Absents excusés représentés : Mme CHAPLAIN, M. AMICE, Mme PITEL, M. HODGKISS, respectivement représentés par M. LEMOINE, M. VELLY, M. PLESIER, Mme LETESSIER
Absent excusé : /
Secrétaire de Séance : Mme TROTEL

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 23
Présents : 19
Votants : 23 (dont 4 pouvoirs)
Convocation adressée le 2 Septembre 2026

AFFAIRE N°24 - SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE – TRAVAUX DE RÉSEAUX SOUTERRAINS BASSE TENSION RUE DU CHÊNE VERT ET PLACE BEAUCORPS

Rapporteur : M. LEMOINE – Conseiller Délégué

L'Assemblée est informée que le Syndicat Départemental d'Energie a demandé à l'entreprise Allez et Cie (Lamballe – 22) de procéder à l'étude de pose de réseaux souterrains Basse-Tension situés Rue du Chêne Vert.

Ces travaux entrainent la pose de câbles souterrains basse tension sur la parcelle communale AI 61 rue du Chêne Vert, conformément au plan ci-dessous et entraîneront les servitudes énumérées dans la convention jointe.

Ces travaux nécessitent la signature de l'autorisation de reprise de branchements ainsi que la signature d'une convention entre la Commune et le syndicat départemental d'énergie.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL
- **D'APPROUVE le projet basse-tension présenté**
- **D'AUTORISE Madame Le Maire à signer l'autorisation de reprise de branchements**
- **D'AUTORISE Madame Le Maire à signer la convention de servitudes avec le SDE**

VOTE : UNANIMITE

Secrétaire de Séance
Mme TROTEL

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Marie-Madeleine MICHEL

MAIRIE SAINT-CAST LE GUILDO 22380